Image not found or type unknown

insalubrité d'un locataire

Par **webide**, le **10/03/2013** à **19:58**

Bonsoir,
Nous avons une locataire au rez de chaussée de notre immeuble depuis quelques mois. Elle a un petit bout de jardin attenant à son appartement. En l'espace de ces quelques mois c'est devenu un vrai dépotoir. Des frigos, matelas sacs poubelles, cartons, etc..... . Lorsqu'on en a parlé au propriétaire sa seule réponse a été "allez lui dire de nettoyer".
N'as t'il pas l'obligation de régler cela car en plus le temps s'améliore et avec la montée des températures ça va sentir bon tout ça.
Merci d'avance pour vos réponses

Par **HOODIA**, le **11/03/2013** à **08:27**

Prendre des photos ,et, faire part au syndic....

Par **janus2fr**, le **11/03/2013** à **08:36**

Bonjour,
Vous avez raison, le propriétaire est bien tenu de s'assurer que son locataire ne crée pas de nuisances.
Mais puisque un simple avertissement oral ne l'émeut pas, il faut au moins passer à la LRAR.
Vous ne précisez pas si vous êtes vous-même propriétaire ou locataire. Si propriétaire, le conseil d'Hoodia est aussi valable, mettre l'affaire dans les mains du syndic (s'il s'agit d'une copropriété).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés